



Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Dossier 12 | 2009

Identités, patrimoines collectifs et développement soutenable

Identité et marché dans une situation de pluralisme institutionnel : le cas du secteur agricole à Mayotte

Jean-Michel Sourisseau et Perrine Burnod



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/7723>

DOI : 10.4000/developpementdurable.7723

ISSN : 1772-9971

Éditeur

Association DD&T

Référence électronique

Jean-Michel Sourisseau et Perrine Burnod, « Identité et marché dans une situation de pluralisme institutionnel : le cas du secteur agricole à Mayotte », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 12 | 2009, mis en ligne le 20 janvier 2009, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/7723> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.7723

Ce document a été généré automatiquement le 30 avril 2019.



Développement Durable et Territoires est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

Identité et marché dans une situation de pluralisme institutionnel : le cas du secteur agricole à Mayotte

Jean-Michel Sourisseau et Perrine Burnod

- 1 Les critiques à l'égard de la pensée néoclassique et d'un économisme généralisé s'accordent à nier l'autonomie du marché et sa capacité à expliquer seul les évolutions des sociétés. Elles reconnaissent, en lui donnant cependant des sens et des implications différents, l'enchâssement de l'économie dans le social. S'il elles ont pour l'heure largement manqué leur cible (Caillé, 2005), elles ouvrent cependant des brèches importantes et continuent de pénétrer progressivement le champ des politiques publiques. Finalement la défense argumentée de l'économie solidaire, la critique des inégalités et la construction - lente et difficile - du concept de développement durable pèsent sur le politique et en influencent l'action. La critique ne serait donc pas si vaine et mérite d'être poursuivie. L'évolution récente de l'agriculture à Mayotte nous semble fournir une bonne illustration de l'incapacité du seul paradigme du marché à expliquer les processus économiques. Sur cette île, les dynamiques agricoles ne répondent en effet pas ou très timidement aux incitations pourtant fortes qui lui sont adressées par des prix élevés et des politiques publiques volontaristes. Prendre en compte les notions de réciprocité et d'identité et leur hybridation avec les mécanismes de marché, s'appuyer sur l'enchâssement de l'économie dans les processus sociaux s'avère plus convaincant et surtout plus conformes avec les observations fournies de façon récurrente par différentes études (Blanchy, 2002 ; Losch, Sourisseau, 2002 ; Sermet, Coudray, 2004 ; Huet, 2004 ; Burnod, 2007).
- 2 L'île de Mayotte, ancienne colonie française de l'Océan Indien, est engagée dans un processus de changement institutionnel drastique devant la conduire au statut de département. Les Mahorais doivent aujourd'hui reconstruire leur identité en s'appuyant sur deux univers : celui des références africaines et arabo-musulmanes — socles de leur

culture et produits de leur histoire — et celui des règles et normes de l'Etat français, applicables avec peu d'adaptation dans le cadre de la départementalisation. Ces univers coexistent désormais, chacun véhiculant ses principes directeurs dans des domaines aussi variés que le statut juridique des individus, la transmission patronymique, l'accès au foncier, la gestion de la solidarité, etc. Or ces principes divergent fondamentalement : pour l'État le citoyen est un individu libre, anonyme, indifférencié, alors que dans la conception mahoraise la personne est avant tout identifiée comme appartenant à des collectifs emboîtés - familiaux, villageois, religieux (Blanchy-Daurel, 1990). Cette opposition aboutit à une difficulté d'application et souvent à une faible efficience des politiques publiques calquées sur celles de la métropole. Force est aussi de constater que si l'intégration dans la République a permis des avancées notables pour les Mahorais, elle entre fréquemment en conflit avec les fondements de l'organisation sociale locale (Blanchy, 2002 ; Burnod, Sourisseau 2007).

- 3 L'article analyse quelques uns des mécanismes que les acteurs locaux mettent en œuvre pour composer avec ce pluralisme et se prémunir d'un délitement des rapports sociaux préexistant au processus de départementalisation¹. D'un point de vue théorique, l'article mobilise la notion d'enchâssement développée par Polanyi (1944, 1957) et récemment revisitée par la nouvelle sociologie économique (Granovetter ; 1985, Le Velly, 2002). Inscrit dans un projet de recherche hétérodoxe inspiré des travaux de Polanyi (Groupe Polanyi, 2008), il propose une lecture dynamique de cette notion. Il envisage les relations économiques comme le résultat d'un jeu dialectique entre un processus de désenchâssement ou d'abstraction marchande et un processus de reenchâssement ou d'identification sociale et économique. Les processus d'abstraction tendent à individualiser et dépersonnaliser l'activité économique, et à imposer les prix et la recherche d'intérêts privés comme signaux et moteurs des relations économiques. Ils remettent en cause le lien social préexistant². Les processus d'identification économique et sociale revalorisent les principes de redistribution et de réciprocité. Ils renvoient non plus à des individus mais à des collectifs, reposent sur des valeurs d'interconnaissance et ont pour objectifs la reproduction sociale via la solidarité entre les membres d'une communauté (Groupe Polanyi, 2008). Ils conduisent à reconstruire le lien social et à l'inscrire dans un collectif³. Ces deux processus sont permanents et synchrones, antagonistes et complémentaires. Ils imposent une hybridation des comportements économiques et sociaux. Chaque situation décrit ainsi, à un instant donné et à divers degrés, une combinaison entre deux pôles idéaux : l'un représentant le marché pur, l'autre une société exclusivement fondée sur la réciprocité et la redistribution. Le non marchand devient alors une catégorie explicative à part entière. Il ne se définit plus par opposition au marché mais de façon positive sur la base de la réciprocité et de la redistribution. Il demeure cependant, au même titre que le marché, un idéal type et ne peut être appréhendé dans sa pureté théorique. La pénétration marchande comme la réciprocité et la redistribution ne sont donc pas des phénomènes naturels autonomes, assortis d'objectifs et d'ambitions arrêtés, mais des éléments d'une réalité complexe. D'un point de vue méthodologique, l'approche réfute la démarche hypothético déductive, lui préférant le pragmatisme et l'induction, l'observation du réel pour alimenter la réflexion (Groupe Polanyi, 2008).
- 4 En s'appuyant sur une importante base empirique (Losch, Sourisseau, 2002 ; Burnod, 2007 ; Sourisseau, Burnod 2008, Sourisseau, 2005)⁴, il s'agit ici d'explicitier les contre-mouvements non marchands que les individus et leurs organisations mettent en œuvre à

Mayotte pour se prémunir de la marchandisation de leur société et de ses impacts. Notre positionnement institutionnaliste privilégie les idées, les normes et les valeurs plutôt que les intérêts individuels pour expliquer des processus économiques. L'activité agricole sert de support à notre analyse. Indissociable de l'histoire de Mayotte, valeur refuge lors de la période coloniale et cristallisant les formes réciproques de l'échange et de contrôle social, elle offre en effet un cadre pour styliser certaines normes et institutions caractéristiques de l'identité mahoraise.

- 5 Un bref aperçu de la trajectoire politique et institutionnelle de l'île et un cadrage économique et social global nous permettront de caractériser le pluralisme institutionnel mahorais et les enjeux auxquels l'île est confrontée. Nous présenterons ensuite l'organisation actuelle de l'activité agricole et nous montrerons qu'elle résulte de processus imbriqués d'intégration et de rejet d'incitations marchandes, fondés sur des compromis entre les individus et leurs groupes d'appartenance. En conclusion, nous mobiliserons les enseignements du cas mahorais pour revenir d'un point de vue plus général et générique sur la nature des articulations et hybridations entre pénétration marchande et processus d'identification économique et sociale.

1. Une trajectoire politique et institutionnelle atypique mais structurante

- 6 La trajectoire historique des îles de l'archipel des Comores et, en particulier, de Mayotte est marquée par des migrations successives d'origine africaine, arabe, malgache ou européenne. Ces migrations ont contribué à construire une société profondément ancrée dans les réseaux familiaux et religieux et dans laquelle une large place est donnée aux liens solidaires (Robineau, 1966 ; Breslar, 1978 ; Blanchy-Daurel, 1990 ; Losch, Sourisseau, 2002). Les premiers migrants, d'origine bantoue, seraient arrivés d'Afrique de l'Est vers le IV^{ème} siècle, avant que l'archipel des Comores n'entre, à partir du X^{ème} siècle, dans l'aire d'influence de la culture swahilie. Les apports arabo-musulmans se renforcent à partir du XIII^{ème} siècle par des migrations shiraziennes et en provenance d'Arabie (XV^{ème}), tandis que les premiers contacts avec les européens (XVI^{ème}) coïncident avec les migrations malgaches. L'agriculture occupe dans cette phase précoloniale de l'histoire mahoraise une place déterminante. La société, peu monétarisée, est profondément rurale et paysanne, la vie économique et sociale s'organise autour des travaux des champs (Sidi, 1998 ; Barthès, 2003).
- 7 Durant la période coloniale, commençant en 1841, Mayotte ne bénéficie pas d'investissements significatifs de la métropole. Les rapports de production restent marqués par la faiblesse des structures de marché et la prédominance d'une économie d'autosubsistance fondée sur l'appartenance à une communauté villageoise et à un lignage. Les domaines coloniaux agricoles obtiennent des résultats mitigés ; ils positionnent l'île sur une spécialisation dans les plantes à parfum (ylang-ylang et vanille) et contribuent à l'insertion de Mayotte dans l'économie mondiale, mais agissent parallèlement sur l'organisation sociale locale, sans en modifier radicalement les principes (Barthès, 2003). La permanence des modes de vie et de pensée traditionnels sous la colonisation marque, une forme de résistance culturelle des mahorais. La poursuite sur la même période de l'islamisation de l'île en réaction à l'administration relève de la même logique.
- 8 Les anciennes rivalités entre Mayotte et le reste de l'archipel comorien ne s'atténuent pas avec la colonisation ; elles sont même exacerbées avec l'autonomie interne préfigurant l'indépendance et le transfert de la capitale et de ses administrations de Dzaoudzi à Moroni en 1964. En partie pour éviter une situation qui lui serait défavorable au sein de

l'ensemble comorien, les Mahorais choisissent de rester français en 1974 lors du vote d'indépendance⁵. Après maints attermolements entretenant l'ambiguïté de son statut, la loi de juillet 2001 parachève l'intégration de Mayotte dans la République ; elle engage l'île dans un processus de décentralisation et d'alignement sur la métropole dont l'issue la plus probable est la départementalisation en 2010 (Sermet, Coudray, 2004).

2. La mise aux normes métropolitaines : des opportunités sociales et économiques nouvelles pour l'individu, déstabilisantes pour la société locale

- 9 Lorsqu'elle choisit de rester française, Mayotte fait face à une quasi-absence de secteur privé. Les évolutions des 30 dernières années s'avèrent ainsi très largement bénéfiques en termes de croissance économique, d'amélioration de la qualité et de l'accès à la santé et à l'éducation (IEDOM, 2006 ; Frouté, Massuyau, 2005). En 2001, le PIB mahorais était estimé à près de 4 000 €/hab.⁶, mais ce chiffre cache une progression spectaculaire. Le PIB n'était pas calculé avant 2001, mais le niveau du salaire minimum garanti a presque doublé sur les 10 dernières années ; le taux de scolarisation, de 50% en 1975 atteint aujourd'hui 100% ; le seul hôpital de l'île et sa vingtaine de lits en 1976 font aujourd'hui place à 2 hôpitaux, 19 dispensaires et 13 maternités comptant 246 lits, etc. Le PIB mahorais est surtout 9 fois supérieur à celui des Comores voisins.
- 10 Les enjeux et défis n'en demeurent pas moins considérables. Sur un territoire de moins de 400 km², la population a quadruplé en l'espace de trente ans. Estimée à 186 000 habitants (INSEE, 2007), elle pourrait atteindre 330 000 en 2020. La population étrangère, majoritairement en situation illégale, explique en grande partie cette forte croissance démographique. Le développement relatif de Mayotte attire massivement les ressortissants des Comores voisines, en particulier les Anjouanais. Un habitant sur trois serait étranger et 16 000 personnes auraient été reconduites à la frontière pour la seule année 2007. La situation des Comoriens sans papiers est extrêmement ambiguë : ils partagent avec les Mahorais la même histoire et de nombreuses références en termes d'organisation sociale, ils peuvent avoir avec eux des liens de sang, d'alliance ou de proximité, mais leur statut illégal et leurs conditions de vie précaires leur confèrent une place à part dans la société locale et génèrent des tensions sociales (Blanchy, 2002 ; Burnod, 2007). La forte croissance cache par ailleurs une difficile densification du tissu économique local. Elle est en effet principalement portée par les transferts métropolitains, les administrations publiques réalisant plus de 40% du PIB. L'ancrage à la République contribue à améliorer les conditions de vie des ménages. Il induit cependant, dans le secteur formel, des niveaux de prix et de salaires déconnectés de la productivité réelle du travail, qui renforcent les difficultés économiques propres à une petite économie insulaire - marché intérieur étroit, surcoûts liés à l'éloignement et à la faible superficie de l'île (de Miras, 1997). L'ancrage à la République induit également le développement d'une économie souterraine où les travailleurs sont en large partie en situation irrégulière et les employeurs des salariés de la fonction publique. L'intégration progressive mais rapide dans la République se traduit aussi par une mise aux normes draconienne dans les domaines juridique, législatif, fiscal et économique (Bonnelle, 1998 ; Barthès, 2003 ; Sermet, Coudray, 2004) : évolution du statut personnel local vers le droit commun fragilisant les instances formelles et informelles chargées de faire appliquer la loi et de réguler l'organisation sociale des villages et quartiers, adaptation de la justice cadiale musulmane à la justice française, renforcement du droit du travail et des normes sanitaires et de sécurité, régularisation foncière devant aboutir à la mise en place d'un cadastre et à la levée d'un impôt foncier, etc. Les modes de consommation et d'habitation

tendent à se monétariser et à s'occidentaliser, influencés par la forte croissance économique ; ils contribuent à déstabiliser les relations interpersonnelles basées sur le don et contre-don.

- 11 Les défis que doit affronter Mayotte sont donc ambivalents. Comment maintenir la croissance économique, réduire le chômage, maîtriser et gérer l'immigration comorienne et éviter une trop grande dépendance de la rente administrative ? Comment, conjointement, respecter les particularismes sociaux et réaliser la mise aux normes institutionnelle de l'appareil de production et des formes de régulation sociale ? Comment, finalement, gérer sans trop de heurts l'inévitable pénétration du marché et le désenchantement induit de la sphère économique et de la sphère sociale ? Le fonctionnement du secteur agricole, mobilisant de façon particulièrement prégnante les principes de marché et de réciprocité, fournit des pistes intéressantes pour alimenter le débat local sur la résolution de ces défis.

3. Une activité agricole multifonctionnelle élément de stabilité et de sécurité

- 12 Jusqu'à la fin des années 1970, hormis pour les filières historiques d'exportation, il paraissait impensable voire déshonorant de vendre ou d'acheter des produits agricoles, sachant que la gestion lignagère de la terre garantissait à tous l'accès à la production (Sourisseau, 2005). Mais avec l'ancrage dans la République il était attendu que le secteur se modernise et se concentre. Dans les années 1980, les prévisions tablaient sur une croissance de la demande intérieure liée à la sortie de l'agriculture des producteurs dits « traditionnels », à une hausse du niveau de vie des Mahorais et à l'arrivée de consommateurs métropolitains. Les barrières à l'entrée et les coûts élevés des transports devaient permettre de protéger des filières faiblement compétitives et quelques niches à l'exportation pourraient être envisagées. Aux vues des prix élevés des fruits et légumes frais et des produits laitiers, une analyse en termes d'incitations par les prix aurait pu présager de la modernisation des structures de production, l'intensification en capital et la spécialisation des exploitations.
- 13 Depuis le début des années 1990, on assiste en effet à l'émergence d'un marché local du maraîchage (principalement salade et tomate) et à des tentatives de mise en place de systèmes plus intensifs, notamment pour la culture de la Banane. Cependant, ces changements ne concernent qu'une minorité de ménages agricoles. D'une part, le développement du maraîchage est principalement porté par des Comoriens en situation irrégulière qui accèdent de façon temporaire à la terre via des prêts ou des locations. Les migrants clandestins, sans autres opportunités économiques et détachés en partie de leurs groupes d'appartenance, sont contraints de s'engager dans ce processus d'abstraction marchande pour subvenir à leurs besoins. D'autre part, les producteurs mahorais dégageant des volumes importants et réguliers pour approvisionner des structures privées sont peu nombreux⁷. La promotion d'exploitations agricoles économiques viables et spécialisées présente ainsi des résultats mitigés. Malgré la présence de certains succès, la concentration attendue de l'activité autour d'entreprises productives et fonctionnant selon le modèle occidental promu ne s'est pas réalisée.
- 14 Les statistiques disponibles peinent à décrire complètement le secteur agricole mahorais, mais expriment les réponses originales des ménages ruraux aux incitations des politiques et, plus généralement, des signaux du marché. L'agriculture représentait 9% du PIB en 2001 (Frouté, Massuyau, 2005) et les agriculteurs travailleurs indépendants occupaient selon l'Insee 10% de la population en 1999⁸. Ces deux chiffres, jugés très fortement en baisse et combinés à l'échec relatif du développement de l'agriculture marchande, sont

dès lors interprétés comme des signes d'un repli global de l'activité. Mais dans le même temps, il est constaté que les surfaces agricoles se maintiennent voire se développent sur des zones de fortes pentes, que Mayotte est toujours quasiment autosuffisante en banane et manioc – composantes majeure de l'alimentation des ménages – malgré la multiplication par près de 7 de sa population entre 1958 et 2002 et que la population rurale se maintient. Les données économiques globales cachent donc un réel dynamisme et une grande emprise de l'activité dans la société, que confirme l'enquête statistique sur l'agriculture et la pêche (Esap) de 2003. Mobilisant une définition large du ménage agricole⁹, l'Esap en dénombre 20 850¹⁰ (Huet, 2004). Les chefs d'exploitation sont de plus relativement jeunes – 41 ans en moyenne (Esap, 2003) – et, contrairement à certaines idées reçues véhiculées par des représentants des services techniques¹¹, la majorité des jeunes ménages ne délaisse pas l'activité agricole et s'y investit dès leur mariage ou à la naissance d'un premier enfant (Sourisseau *et al.*, 2005). Par ailleurs, l'agriculture n'est pas uniquement le fait d'exploitant d'origine mahoraise. Un tiers des exploitants est d'origine comorienne et, en partie, en situation irrégulière.

- 15 La complexité est un trait marquant des systèmes de culture et d'élevage (Losch, Sourisseau, 2002 ; Huet, 2004). En opposition aux logiques de spécialisation et de concentrations prônées par les services d'appui à l'agriculture, on note toute une gamme d'associations végétales pouvant compter plus d'une dizaine d'espèces sur des parcelles de taille réduite (très majoritairement inférieure à 1 ha). La Banane et le Manioc sont les cultures pivots des systèmes et constituent les principaux produits de consommation, de vente, d'échange dans le cadre du système de don et de contre don. L'Ambrevade, les brèdes, le Songe (Taro), certains légumes (Tomate cerise, cucurbitacées), la Canne à sucre sont des spéculations importantes de la consommation des ménages en tant que composantes principales, condiments ou friandises. Les arbres fruitiers (Arbre à pain, Manguier, Cocotier, Jacquier, etc.) servent à l'alimentation mais aussi de marqueurs fonciers. L'Ylang-ylang et la Vanille sont conduits en cultures pures ou associées, mais leur rôle est en forte diminution dans l'économie des ménages agricoles mahorais. Enfin, l'élevage des petits et grands ruminants, concernent moins de la moitié des ménages agricoles. Leur gestion technique, hâtivement jugée archaïque, fait par ailleurs preuve d'une réelle sophistication et est en particulier peu consommatrice de temps. Outre la maîtrise de la complexité des systèmes de culture, le travail du sol est inexistant, l'abandon des adventices sur la parcelle après désherbage et la pratique d'une jachère triennale ou quadriennale assurent le renouvellement de la fertilité sans qu'il y ait besoin d'apports extérieurs, l'absence de plantation en ligne permet de s'adapter, de gérer l'eau à la micro parcelle et de contrôler la plupart des attaques parasitaires, la diversité des variétés (notamment de bananes) et la maîtrise de leurs particularismes est remarquable.
- 16 Les utilisations de la production insistent sur la faible part consacrée à la vente. Seul un tiers des ménages vend une partie de sa production, celle-ci étant surtout dédiée à la consommation familiale et à des dons (Huet, 2004), et les exploitants d'origine comorienne pratiquent plus la vente que les exploitants mahorais (40% versus 27%). La pluriactivité est un autre trait marquant des stratégies agricoles (Barthès, 2003 ; Huet, 2004). L'agriculture est toujours articulée à d'autres activités au sein de systèmes complexes privilégiant la sécurité des revenus. Une préférence forte est ainsi accordée au salariat dans la fonction publique, car les rémunérations y sont élevées et l'emploi sécurisé. Mais le salariat ne rime pas avec spécialisation ; il autorise le financement d'autres activités, à l'intérieur du ménage ou par délégation. En l'absence d'un salaire les

compositions d'activités sont plus aléatoires et s'organisent pour pouvoir saisir toutes les opportunités se présentant ; il s'agit de répartir le risque par la diversification et la réactivité¹². La permanence de l'agriculture dans les systèmes d'activité est remarquable ; elle répond aux objectifs sécuritaires et adaptatifs des stratégies développées.

17 Cette brève description montre que le dynamisme agricole ne relève pas d'objectifs marchands et ne correspond pas aux attendus du fort développement économique que connaît Mayotte. Elle témoigne aussi d'une adaptation des systèmes techniques et organisationnels aux fonctions non marchandes que l'agriculture remplit pour les ménages ruraux. La fonction de fourniture de biens alimentaires apparaît déterminante. Mais une lecture plus poussée montre qu'elle garantit l'activation des droits coutumiers de propriété vis-à-vis de sa communauté d'origine et donc le maintien du patrimoine foncier familial. En fournissant des produits à haute valeur symbolique, notamment pour les différentes cérémonies coutumières ou religieuses, elle affirme aussi l'inscription dans les réseaux d'échanges familiaux et villageois ; les dons de produits agricoles renvoient en effet aux formes de l'échange qui ont traversé l'histoire et qui fondent aujourd'hui encore les principes de la solidarité. L'ensemble de ces fonctions permet de se prémunir contre les risques de précarité et d'exclusion sociale et d'affirmer son appartenance à sa communauté en marquant son rang social. Plus indirectement, la pratique agricole matérialise et renforce l'attachement au village, contribue à réguler l'exode rural et à maintenir des liens solidaires intergénérationnels.

18 Les seuls mécanismes de marché ne suffisent pas à expliquer la permanence des systèmes techniques et organisationnels mis en œuvre par les ménages mahorais. L'importance des fonctions encore assignées à l'agriculture dans un contexte institutionnel remettant en cause certaines valeurs fondatrices de la société locale, relève par contre de processus de réenchâssement de la sphère marchande dans la sphère sociale. Nous examinerons dans un premier temps ces processus à l'échelle de l'ensemble de l'organisation sociale en nous focalisant sur les dynamiques collectives locales et l'importance du don, avant de préciser les mécanismes à l'œuvre dans l'agriculture.

4. Les contre mouvements à la marchandisation de la société mahoraise

19 D'un point de vue global, les réformes institutionnelles préparant la départementalisation – puisque c'est le sens de la loi de juillet 2001 que de rapprocher Mayotte de la France – portent une véritable réorganisation (en l'occidentalisation) de la société par des services centraux relevant de l'Etat ou de la collectivité locale (Sermet, Coudray, 2004). L'action de l'Etat et des institutions publiques se renforce et se normalise au détriment des régulations anciennes familiales et villageoises. L'individu, auparavant surtout perçu comme un membre d'un groupe (Blanchy-Daurel, 1990), gagne en autonomie et en pouvoir de gestion et de décision ; les institutions lui fournissent de nouveaux modes de régulation pour faire valoir via la justice de droit commun ses droits individuels vis-à-vis de sa communauté.

20 La pénétration marchande accompagnant et encourageant la valorisation des individus est également évidente. La hausse des revenus, le développement du salariat, l'installation de la grande distribution, le développement du secteur bancaire modifient en particulier quantitativement et qualitativement les modes de consommation et déplacent les lieux des échanges du village vers la ville. Les logiques et les modes d'accumulation sont également affectées : la plupart des hommes achètent aujourd'hui des maisons malgré le principe de matrilocité imposant la propriété féminine de l'habitation familiale ; la voiture et l'électroménager deviennent des éléments

incontournables de l'équipement des ménages (IEDOM, 2006). Les politiques publiques s'attachent enfin à autonomiser et encourager les initiatives privées en stimulant l'entrepreneuriat par des subventions et des accompagnements individuels. Le modèle implicite, quel que soit le secteur concerné, est celui de l'entreprise spécialisée. Les dispositifs de promotion de ce modèle, directement inspirés de l'expérience française et ayant pour cibles principales les secteurs marchands, sont peu négociés avec les acteurs locaux.

- 21 Dans le même temps, les représentations locales de ces processus d'abstraction marchande et de normalisation sont ambiguës. Ces processus sont souhaités et porteurs d'espoirs mais les risques de délitements de certains liens sociaux et de perte de repères identitaires sont très présents dans les discours (Sourisseau *et al.*, 2004). Les plus prégnants des contre-mouvements à l'intégration marchande résident dans la résistance des formes collectives d'organisation de la société et dans les formes de régulation qu'elles imposent.
- 22 De multiples entités collectives endogènes existent et évoluent aux niveaux familial, villageois, religieux, professionnel, etc. Reposant sur un ensemble de règles et de normes, plus ou moins ancien et stable, ainsi que sur des modes de coordination et de sanctions efficaces, elles constituent un groupe d'appartenance qui a du sens pour les acteurs locaux. Au sein de ces entités collectives se reproduisent des échanges, fondés sur la réciprocité ou la redistribution, qui maintiennent l'individu dans ses devoirs vis-à-vis de sa communauté (Blanchy, 2002 ; Rafaël, 2003).
- 23 Les ménages disposant de revenus réguliers, grâce au salariat notamment, peuvent adopter un mode de vie plus individualiste mais sont tenus de remplir leurs obligations communautaires en aidant les membres de leur famille en difficulté. Le don reste ainsi un élément structurant de la ruralité mahoraise, mais ses formes se diversifient et intègrent les changements économiques et sociaux (Blanchy, 2002 ; Sourisseau *et al.*, 2008). Tous les repas sont partagés au-delà du ménage. Lorsque les hommes vont visiter leur village natal, ou leurs autres femmes, ils sont invités à manger ; il n'est pas rare qu'ils prennent plusieurs repas dans la journée. Les plats ne sont jamais desservis, quelqu'un peut arriver et sera invité ; oncle non encore marié, cousins, simple connaissance, etc. Lors des visites aux amis ou à la famille, si le repas ne peut pas être partagé, on repart avec les produits non cuisinés. Lors des nombreuses manifestations à caractère religieux et social, gâteaux ou autres mets à base de produits des parcelles et/ou achetés (riz, boîte de tomates, oignons, viande congelée) sont partagés. Les dons sont dirigés vers la famille, la mosquée, les connaissances, selon des règles précises de réciprocité. Les femmes ont comme devoir envers la communauté l'organisation des circoncisions et des mariages, les hommes celle des enterrements. Pour ces derniers, la participation de tous est obligatoire, chaque classe d'âge ayant une tâche particulière : couper le bois, creuser la tombe, communiquer l'information, habiller le mort, dire les prières, etc. Les sanctions autrefois physiques (bastonnades ou mise à la mer de l'individu avec ses plus beaux habits) deviennent monétaires ; elles n'en sont pas moins sévères, pouvant aller jusqu'à l'exclusion des réseaux villageois. Le don et le contre don dans l'espace familial et villageois expriment ainsi les hiérarchies, mais aussi les solidarités sociales. L'échange n'est pas fondé sur une équivalence marchande entre le don et le contre don, notamment lorsque des produits agricoles sont échangés, mais sur la justification de l'activation d'un lien solidaire.
- 24 Les échanges opèrent au sein d'entités collectives endogènes anciennes, principalement ancrées au niveau villageois et dont certaines symbolisent les processus d'identification

sociale. Les *Twarika* sont des confréries religieuses introduites à Mayotte à la fin du XIX^{ème} siècle. Elles donnent lieu à diverses manifestations religieuses de chants et de danses : *daira* et *moulidi* pour les hommes, *deba* pour les femmes. En honorant le Prophète et les dignitaires des *Twarika* lors des manifestations villageoises ou en célébrant un parent lors de fêtes familiales, ces manifestations ont une fonction symbolique forte, marquent l'appartenance à la communauté de l'Islam.

- 25 Le *shikao* (classe d'âge) est un groupe d'entraide lié à l'organisation des mariages, circoncisions, funérailles, commémoration des parents décédés, etc. Composé d'hommes ou de femmes du même village et traditionnellement de la même tranche d'âge, il aide ses membres à faire face à leurs obligations villageoises¹³.
- 26 La *musada* est un groupe d'entraide en travail, constitué au profit d'individus, de familles ou de groupes sein du village, principalement pour la construction des maisons et les travaux agricoles, etc. (Rafaël, 2003).
- 27 Formes institutionnalisées d'un système de réciprocité obligatoire fait de dons et de contre dons (*shikao* et *musada*) ou outils de promotion du village à travers la qualité et la maîtrise de ses groupes de danse et de chant (*daira*, *moulidi*, *deba*), les entités décrites s'ancrent dans des principes anciens mais mobilisent parfois des références récentes, marchandes et occidentales. Elles nourrissent le sentiment d'appartenance des individus au village et leur permettent de s'affirmer en tant qu'individus membres d'un groupe solidaire.

5. Les contre mouvements à la marchandisation de l'agriculture

- 28 Les dynamiques collectives décrites sont liées à l'exploitation d'un champ ; ne pas mettre en valeur une parcelle porte un préjudice social à l'individu, tandis que disposer de biens agricoles pour les cérémonies favorise le crédit social et la prise de parole dans les affaires villageoises. Par suite, l'inscription des individus dans les jeux de droits et d'obligations qui se nouent à l'échelle des dynamiques collectives est à la base des processus de résistance du secteur rural face à la pénétration du marché. Nous examinerons ces processus à travers l'accès au foncier, le fonctionnement du marché du travail agricole et la valorisation des produits agricoles.
- 29 Le droit foncier local, encore largement majoritaire sur les terres agricoles, emprunte à l'Islam et est fondé sur une gestion familiale. L'activation des droits d'accès est acquise par la mise en valeur des terres et le foncier est géré, à l'échelle du groupe familial, par un chef des terres ayant le droit de vendre la terre et d'en répartir, généralement de façon égalitaire, les droits d'usages entre les membres de sa famille. En contrepartie, il est difficile pour un individu d'avoir un accès sécurisé à de grandes surfaces et les investissements qu'il pourrait faire sur sa parcelle conserveraient un caractère collectif. Une vaste opération de régularisation vise à substituer sur toute l'île le droit commun à ce droit local. La réforme doit aboutir à la mise en place d'un cadastre, à la levée d'un impôt foncier, à une individualisation de la transmission intergénérationnelle des terres (Bonnelle, 1998 ; Barthès, 2003) et donc à l'émergence d'un marché actif de concurrence. La réforme procède par une « levée » des parcelles non encore titrées, qui permet le bornage provisoire par l'opérateur foncier, lui-même autorisant l'enregistrement et le titrage auprès des services fiscaux. La mise en œuvre se traduit par la levée et le bornage de la majorité des parcelles, mais seuls 25 à 30% des « propriétaires » concernés vont jusqu'au titrage. Le marché de l'achat et de la vente n'a, par suite, quasiment pas été affecté par la réforme. Comme nous l'avons vu, l'investissement agricole n'a pas non plus été favorisé par la sécurisation des propriétaires ayant fait la démarche de

l'enregistrement. Même lorsque les parcelles sont bornées dans le droit commun, elles délimitent *in fine* des ensembles familiaux ; le chef des terres garde son autorité sur les ayants droit et sur l'utilisation effective des terres, préservant d'une participation au marché. Partiellement modifiées par l'obligation de déclaration et d'identification, les règles traditionnelles de gestion ont donc résisté à la marchandisation du foncier agricole (Barthès, 2003). L'introduction de nouvelles lois bouscule les modes d'appropriation et génère de nouveaux risques d'accaparements des terres par un tiers. Il convient donc de se conformer aux nouvelles procédures pour s'en prévenir, ce qui explique l'adhésion au bornage. Mais dans le même temps, adopter complètement les règles du marché en allant jusqu'à l'enregistrement compromettrait les équilibres intrafamiliaux pour l'accès à la terre et, au-delà, les solidarités intergénérationnelles. Cela compromettrait aussi la flexibilité de la gestion familiale du foncier, permettant l'adaptation de l'allocation aux besoins et aux capacités des membres de la famille. La rigidité de la propriété individuelle, souvent opposée à la plasticité de la gestion lignagère se traduit sur les parcelles titrées par de nombreux conflits liés aux possibilités offertes de contreparties financières. À l'inverse, des prêts et échanges fondés sur la réciprocité et engageant des loyers symboliques se maintiennent et contribuent à une augmentation des surfaces cultivées pour le plus grand nombre. Pour continuer à activer ses droits, il faut cependant mettre ses terres en culture. Les ménages engagés en dehors de l'agriculture ont alors recours à de la main-d'œuvre extérieure, pour l'essentiel en situation irrégulière. Ainsi la régularisation génère aussi des contre-mouvements contraires à ses objectifs premiers d'alignement sur le cadre légal métropolitain.

- 30 Le marché du travail agricole devait quant à lui être dopé par le développement de l'emploi salarié dans le tertiaire, nombre d'ayants-droit ne trouvant plus de temps à consacrer aux activités agricoles. Le renforcement de la réglementation - alignement progressif des salaires et des temps de travail sur les standards métropolitains, sanctions sévères pour les contrevenants, etc. - devait également inviter à une marchandisation des échanges de travail. Or, cette marchandisation du travail ne s'est pas systématisée. Tout d'abord, les ménages ont su adapter la gestion du travail agricole. Les itinéraires techniques¹⁴ se sont d'une part assouplis et parfois simplifiés pour économiser du temps ; les systèmes de cultures se sont ainsi recentrés sur les plantes les plus importantes pour la consommation et les dons solidaires. Conjointement le temps disponible pour les champs est devenu un critère clé pour l'attribution des parcelles dans l'espace familial, les parcelles les plus proches étant dédiées à ceux ayant le plus grand investissement dans l'agriculture. De nouvelles formes de travail collectif, moins systématiques que la *musada* et resserrées sur la famille proche tentent également de faciliter le maintien d'une parcelle pour chaque ayant-droit : concentration sur les week-ends, surveillance collective, uniformisation des tâches entre hommes et femmes, etc. Ensuite, lorsque ces adaptations ne suffisent pas, les propriétaires terriens ayant des revenus annexes ont recours à l'emploi de personnes en situation irrégulière. Environ 20% des ménages agricoles utiliseraient de la main-d'œuvre en dehors de la sphère familiale (Huet, 2004) ; généralement de la main-d'œuvre en situation irrégulière. Les contrats illégaux alors noués relèvent certes de relations de marché, mais, paradoxalement, empruntent à la fois au cadre républicain¹⁵ et aux référentiels religieux et coutumiers mahorais et comoriens. Les prix pratiqués sont 3 à 4 fois moindres que les taux légaux, mais la relation employeur mahorais-employé comorien est plus complexe et ambiguë qu'il n'y paraît. Le lien par le travail est souvent enchâssé dans un faisceau de transactions incluant logement,

nourriture, prêt de terres, etc. Loin de se réduire à des contrats liés, ces échanges de services s'inscrivent aussi dans une relation interpersonnelle privilégiée. Ouvriers et propriétaires sont engagés dans des manifestations religieuses et sociales recoupant des circuits communs de réciprocité (Burnod, Colin, 2006). De même, les sanctions prévues pour faire respecter ces contrats sont symptomatiques de leur caractère hybride ; plainte auprès de l'administration française, appel aux principes moraux religieux voire recours à la magie peuvent être invoqués, séparément ou conjointement (Burnod, Colin, 2005).

- 31 Un fort développement du marché des produits agricoles était aussi attendu de la mutation économique et sociale liée à la départementalisation. Un système de prix favorable et des revenus des ménages en constante augmentation devaient conduire à des spécialisations et inciter à la vente. Pourtant, comme signalé plus haut, les fonctions marchandes de l'activité agricole restent secondaires malgré l'augmentation des surfaces et des productions. Les contraintes économiques ne doivent pas être négligées. Le niveau des salaires, notamment dans l'administration, invite en premier lieu à viser une carrière dans le tertiaire. La faible compétitivité des produits locaux et l'étranglement du marché génèrent d'autre part des risques de tensions sur les prix et limitent l'incitation à la spécialisation agricole. L'organisation des circuits principaux de commercialisation traduit cette fragilité. Courts et peu organisés, ils fonctionnent largement sur des intermédiaires étrangers en situation irrégulière, qui acceptent des rémunérations inférieures au niveau légal. Les conditions d'approvisionnement empêchent également toute économie d'échelle et génèrent d'importants coûts de transaction : pas de collecte groupée, transport des produits en taxi, faibles volumes traités par chaque acteur des circuits, etc. (Sourisseau, 2005). Acheter et vendre des productions agricoles sont par ailleurs des pratiques récentes, impulsées par des malgaches ayant migré dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle et ne disposant ni de terres, ni d'inscription dans les réseaux solidaires locaux. Via l'externalisation de certaines fonctions, les risques marchands ne sont donc que partiellement supportés par les Mahorais propriétaires de la terre. Au-delà des logiques de prix, la faiblesse des ventes relève enfin du contrôle collectif de l'utilisation des productions – qui fait écho en amont au contrôle de l'accès aux moyens de production – dans une logique de maintien de la réciprocité. Ainsi, les marges de manœuvre individuelles en la matière sont fortement contraintes. Concrètement, les obligations de dons évoquées plus haut sont tout à la fois importantes en volumes, irrégulières et donc peu prévisibles, et assorties de lourdes sanctions envers ceux qui ne s'y conforment pas. Elles se doublent du maintien des droits de nombreux tiers à venir récolter les fruits du travail d'un seul individu. Finalement, le dimensionnement et la place de l'activité agricole pour les ménages sont davantage pilotés par des logiques collectives que par l'objectif de vente et de spécialisation¹⁶. Dans le système toujours très vivant de droits et d'obligations des individus dans leurs groupes d'appartenance, l'agriculture joue donc un rôle important. En se substituant aux dons monétaires, elle facilite et complète l'aide à la famille et les sollicitations pour la participation aux manifestations. À l'opposé, les ménages en situation précaire utilisent les produits agricoles pour irriguer les réseaux sociaux de dons et de contre-dons, à défaut de pouvoir y contribuer financièrement. L'agriculture représente dans ce cas un véritable filet de sécurité diminuant les risques d'exclusion sociale par l'activation de liens solidaires.
- 32 Dans ces conditions, développer une agriculture commerciale passe nécessairement par l'obtention d'un compromis négocié entre l'individu et son groupe d'appartenance pour lever les tensions entre marché et réciprocité, tant en amont qu'en aval de la production.

Pour l'heure, de tels compromis s'avèrent minoritaires, contraints par la force des contre-mouvements répondant à la pénétration du marché. On peut noter que les processus d'identification économique et sociale contraignant le marché, ou plutôt conduisant à des comportements hybrides ralentissant le développement du marché, s'inscrivent dans une vision globale de l'agriculture. Les fonctions de celle-ci sont subordonnées, mises au service d'une organisation sociale fondée sur les relations interpersonnelles et la réciprocité. Les incitations à la spécialisation marchande sont par contre construites sur des visions segmentées du secteur agricole, mais le projet social qu'elles portent reste mal perçu. Parce qu'elles ne sont pas comprises et mises en œuvre dans un accord global de changement de référentiel, la régularisation foncière, la réglementation sur le travail et les aides à la modernisation des structures apparaissent comme des mesures fragmentées sources de menaces et peinent à rencontrer l'adhésion des collectifs familiaux et villageois.

6. L'agriculture mahoraise, une illustration de la relation dialectique entre processus d'abstraction marchande et d'identification sociale

- 33 Le cas mahorais montre les interdépendances entre relations marchandes et non marchandes dans un contexte où du fait de l'histoire, les visions duales opposant « tradition et modernité » sont souvent privilégiées et ont montré leurs lacunes. Il illustre clairement les rapports antagonistes et complémentaires entre les processus d'abstraction marchande et d'identification sociale et économique. Les processus marchands observés, s'ils prennent des formes inattendues, sont rendus possibles parce qu'ils s'appuient sur les règles encadrant la réciprocité. Les règles de la réciprocité s'ajustent à leur tour aux nouvelles formes marchandes se mettant en place. Ce mouvement se traduit à Mayotte par un contrôle particulièrement efficace de la pénétration marchande, dans le secteur agricole comme dans le reste de la société, parce que les incitations marchandes ont un caractère exogène et récent¹⁷. Pour instable que soit la situation hybride actuelle entre marché et réciprocité, elle révèle que des schémas normatifs – ici ceux de la métropole – ne s'imposent pas de façon mécanique. Dans une telle perspective, la départementalisation conduite comme un processus d'imposition d'un modèle ne peut qu'apparaître violente et menaçante pour les institutions locales. Elle est sûrement inéluctable, mais pourrait procéder en tenant davantage compte des spécificités mahoraises. Les politiques publiques se doivent d'intégrer l'hybridation des comportements plutôt que chercher à substituer un cadre de référence à un autre. Il importe aujourd'hui, au-delà du statut de département et de ses exigences, de rechercher des compromis globaux, déclinés ensuite en termes sectoriels mais acceptant les formes hybrides et les réponses originales de la société locale. La gestion des tensions que les changements politiques et institutionnels – choisis mais pas totalement assumés – vont inévitablement générer en dépend.
- 34 Plus généralement le cas mahorais, emblématique de la rencontre finalement récente de deux conceptions du marché et de la réciprocité, permet une réflexion originale sur le rôle du politique dans la pénétration marchande. Les anciennes formes de l'échange dans l'archipel comorien témoignent d'une intégration à des principes marchands bien avant la colonisation. L'intervention de la puissance coloniale a ensuite autorisé la permanence de ces principes de réciprocité. Elle a en effet consisté en une intégration marchande à la marge pour les populations locales. Le véritable virage expliquant l'accélération du processus de marchandisation de la société correspond à l'ancrage dès 1975 dans la République française et à toutes ses incidences sur l'organisation administrative,

économique et sociale. C'est donc bien un acte politique, fondé sur des enjeux régionaux et des arbitrages géostratégiques de la métropole, qui a déterminé l'activation des processus d'abstraction marchande et, par suite, les contre mouvements locaux et les tensions actuelles. Les conditions d'émergence du marché ne sont donc pas en elles-mêmes marchandes (Caillé, 2005). Elles renvoient bien à des jeux complexes dans lesquels toutefois, dans le cas qui nous occupe, les forces du politique et du social supplantent les forces du marché. L'adhésion des Mahorais à ce choix n'enlève rien aux besoins de gestion des tensions sociales, qui relèvent eux-aussi de considérations largement hors du marché.

BIBLIOGRAPHIE

- Barthès C., 2003, *L'État et le monde rural à Mayotte*, Paris, Cirad-Karthala, Collection « Économie et développement ».
- Blanchy-Daurel S., 1990, *La vie quotidienne à Mayotte*, Paris, L'Harmattan, Collection « Repères pour Madagascar et l'Océan Indien ».
- Blanchy S., 2002, « Mayotte : "française à tout prix" », *Ethnologie Française*, Vol. XXXII, n°4, pp. 677-87.
- Bonnelle F., 1998, *Réflexions sur l'avenir institutionnel de Mayotte*, Rapport au secrétaire d'État à l'Outre-Mer. Paris, La documentation française.
- Breslar J., 1978, *L'habitat mahorais : une perspective ethnologique*, Paris, Éditions A.G.G.
- Burnod P., 2007, *L'enchâssement social et institutionnel des modes d'accès à la terre et l'emploi dans un contexte de migration : le cas du secteur agricole à Mayotte*, Thèse en économie du développement agricole, agro-alimentaire et rural, Université Montpellier I, Supagro, Montpellier.
- Burnod P., Colin J-Ph., 2005, « Napoleon Code Versus Local Customs? Institutional Pluralism and the Enforcement of Agrarian Contracts in Mayotte », *9th annual conference of the International Society for New Institutional Economics, (ISNIE)*, Universitat Pompeu Fabra, Barcelona, September 22-24.
- Burnod P., Colin J-Ph., 2006, « Polanyi et Granovetter sur une île. L'enchâssement social de l'accès à la terre et à l'emploi dans le secteur rural de l'île de Mayotte », *Colloque International les Frontières de la Question Foncière*, Montpellier, 17-19 mai.
- Burnod P., Sourisseau J-M., 2007, « Changement institutionnel et immigration clandestine à Mayotte. Quels impacts sur les relations de travail dans le secteur agricole ? », *Autrepart*, n°43, pp. 165-176.
- Caillé A., 2005, *Dé-penser l'économie. Contre le fatalisme*, Paris, La découverte-Mauss.
- Castel O., 2003, « La dynamique institutionnelle de l'économie populaire solidaire dans les pays du Sud », *Cahier de la Chaire de recherche en développement des collectivités*, Série Comparaisons internationales Nord-Nord et Sud-Sud, n°4, 21 p.

- De Miras C., 1997, « Le développement des petites économies insulaires relève-t-il encore de l'économie de marché ? », *Revue Tiers-Monde*, Vol. 38, n°149, pp. 79-98.
- Frouté O., Massuyau B., 2005, *Evaluation du PIB à Mayotte*. Document de travail Cerom n°1, Insee, Iedom, AFD, Cerom, Mamoudzou, 23 p.
- Granovetter M., 1985, « Economic Action and Social Structure: The Problem of Embeddedness », *American Journal of Sociology*, Vol. 91, n°3, pp. 481-510.
- Huet S., 2004, *Enquête Statistique sur l'Agriculture et la Pêche en 2003. Premiers résultats*. Agreste Mayotte n°1, Direction de l'Agriculture et de la Forêt, Insee, Mamoudzou, mai.
- IEDOM - Institut d'Émission des Départements D'Outre-Mer, 2006, *Mayotte, Rapport Annuel 2005*, Mamoudzou, Iedom.
- INSEE, 2007. Insee Infos N°32. Mamoudzou, novembre 2007.
- Latouche S., 2004, *La méga-machine. Raison technoscientifique, raison économique et mythe du progrès*, Paris, La découverte-MAUSS, Nouvelle édition actualisée.
- Le Velly R., 2002, « La notion d'encastrement : une sociologie des échanges marchands », *Sociologie du Travail*, Vol. 44, n°1, pp. 37-53.
- Losch B., Sourisseau J.-M. (coord.) 2002, *Quels place et rôles pour l'agriculture à Mayotte ? Bilan diagnostic du développement local*, Mamoudzou, Montpellier, France, Cirad Mayotte, Sodel.
- Polanyi K., 1944, *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983.
- Polanyi K., 1957, « The Economy as Instituted Process », in: Polanyi K., Arensberg C., Pearson H.W. (dir), *Trade and Markets in The Early Empires Economies in History and Theory*, Glencoe, The Free Press, pp. 29-51.
- Rafaël B., 2003, *Les dynamiques collectives sur le territoire du GIP Nord*, Montpellier, Master-Valor Cnearc, Cirad Mayotte, Sodel.
- Robineau C., 1966, *Société et Économie d'Anjouan (Comores)*, Mémoire Orstom, Paris, n°21.
- Sermet L., Coudray J. (dir.), 2004, « Mayotte dans la République », *Actes du colloque de Mamoudzou*, 14, 15 et 16 septembre 2002, CRJ, Université de La Réunion, Montchrestien, Collection « Grands Colloques ».
- Sidi A., 1998, *Anjouan l'histoire d'une crise foncière*, Paris, L'Harmattan.
- Sourisseau J.-M., Losch B., Mercoiret M.-R., 2004, *Les dimensions économiques et sociales du développement durable à Mayotte : pour une approche territoriale*, in : Sermet, L., Coudray, J. (dir), *Mayotte dans la République*, CRJ, Université de La Réunion, Montchrestien, Collection « Grands Colloques », pp. 617-635.
- Sourisseau J.-M., Burnod P., 2008, « Le monde agricole mahorais, une lecture par l'articulation de relations marchandes et non marchandes », in : *La multifonctionnalité de l'agriculture : une dialectique entre marché et identité*, Paris, Éditions Quae, Collection « Synthèses », pp. 251-284.
- Sourisseau J.-M., 2005, *Bilan des activités du programme Sodel*, Comité tripartite État-CDM-Cirad, Mamoudzou, Cirad Mayotte, Sodel, 21 p.

NOTES

1. Les auteurs remercient les deux lecteurs anonymes pour leurs remarques et leurs suggestions sur une première version de ce texte.
2. Selon K. Polanyi (1944 & 1957), le rôle majeur joué par le marché dans l'économie moderne est le résultat d'un désenchantement, puisque la diffusion des relations marchandes nécessite une autonomisation de ces dernières par rapport aux institutions sociales préexistantes. Dans une perspective similaire proposée par Latouche (2004), la diffusion des relations marchandes implique une destruction du lien social préexistant.
3. Le processus d'identification sociale et économique s'apparente aux « *contre mouvements* » décrits par Polanyi (1944). Selon Polanyi (1944), le développement du marché conduit à une remise en cause des institutions préexistantes telles que la religion ou la communauté. Les processus d'allocation des ressources se désenchâssent effectivement de ces sphères de régulation mais ils ne deviennent pas pourtant autonomes. De nouvelles institutions économiques sont instaurées pour guider l'échange marchand et des institutions non économiques sont instaurées pour sont également mises en place pour le réguler ou atténuer ses effets – normes de sécurité et d'hygiène pour la production, droits de douane, lois sur les migrations villes-campagnes, etc. Les processus économiques sont réenchâssés.
4. Les résultats présentés proviennent d'un programme de recherche finalisée de près de 4 ans du Cirad à Mayotte. Outre une approche des dynamiques institutionnelles de l'île, ils reposent sur des enquêtes de compréhension des stratégies d'activité et des trajectoires professionnelles des ménages ruraux (entretiens semi-directifs auprès de plus de 500 ménages ruraux et d'une soixantaine de responsables associatifs) et sur un travail de thèse sur les contrats agraires (partage de la vie quotidienne, entretiens répétés auprès de 57 propriétaires fonciers mahorais, de 45 ouvriers agricoles et tenanciers comoriens en situation irrégulière et d'une cinquantaine d'acteurs impliqués dans le secteur agricole ou en charge des questions d'immigration).
5. En 1974, lors de la première consultation populaire au sujet de l'indépendance, la France impose une appréciation des résultats île par île. Seule Mayotte est contre l'indépendance (à 63,8%). Le 6 Juillet 1975, Ahmed Abdhallah proclame de façon unilatérale l'indépendance des îles et instaure la République Fédérale Islamique des Comores. Depuis lors et jusqu'en 1994, les Comoriens, en profond désaccord avec l'idée de rattachement de Mayotte à la France, ont demandé à l'ONU de condamner la France pour violation de la « Chartre de la décolonisation ». Cette chartre stipule que « toute tentative visant à détruire partiellement ou totalement l'unité nationale ou l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec les buts et les principes de la Chartre des Nations Unies ».
6. Trois fois moins que le PIB réunionnais et 5 fois moins que la moyenne européenne.
7. Ces derniers emploient généralement plusieurs Comoriens en situation irrégulière.
8. D'une manière générale les aides à la modernisation et à l'installation trouvent peu de preneurs et les individus qui les obtiennent peinent à mettre en place et à pérenniser une exploitation agricole rentable (Sourisseau, 2005).
9. Un ménage est agricole si un de ses membres au moins cultive une parcelle ou élève un animal en dehors de l'enclos d'habitation.
10. Soit près de 60% du nombre total des ménages de l'île.

11. Moins rémunératrice que le salariat, la pratique d'une activité agricole n'est pas spontanément signalée par les jeunes si elle n'est pas leur activité principale. Les services techniques ont introduit par ailleurs une dichotomie - dont la réalité est souvent discutable - entre des formes agricoles dites « modernes » et celles dites « archaïques » ou de « gratte ».
 12. Notons que ces logiques traversent toute l'économie mahoraise, et en particulier l'artisanat : les entreprises sont de taille modeste, fonctionnent sur des bases familiales avec un capital d'exploitation limité. Les entrepreneurs pluriactifs restent dans le secteur dit « informel » et privilégient la souplesse.
 13. Chaque membre du *shikao* aidé dans la réalisation de ses obligations communautaires doit rembourser sa dette auprès de ses pairs en organisant un festin, appelé le *shungu*.
 14. En agronomie, l'itinéraire technique d'une culture se compose de l'ensemble des tâches à réaliser de la préparation du sol à la récolte.
 15. Contrats à la tâche, mensualisés, annuels, de fermage, etc.
 16. L'élevage bovin est emblématique de ce contrôle ; les animaux sont quasi exclusivement vendus à l'occasion des fêtes rythmant les obligations de l'individu dans sa famille et son village.
 17. La colonisation n'a que peu altéré des formes de réciprocité qui se sont renforcées dans un compromis social progressivement négocié.
-

RÉSUMÉS

L'île de Mayotte, où dominent encore des règles musulmanes et coutumières privilégiant les dynamiques collectives aux initiatives individuelles, est engagée dans une série de réformes institutionnelles devant la conduire au statut de département français. L'ancrage dans l'ensemble français entretient un fort développement économique mais remet aussi en cause les institutions anciennes de régulation, fondées sur la réciprocité et la solidarité familiale et villageoise. En s'appuyant sur l'exemple du secteur agricole, l'article examine conjointement les mécanismes de pénétration marchande et les contre mouvements de nature non marchande que les acteurs locaux mettent en œuvre pour gérer cette situation de pluralisme institutionnel.

The island of Mayotte, where still dominate Moslem and customary rules privileging the collective dynamics to the individual initiatives, is engaged in huge institutional reforms that must lead it to the status of French department. The anchoring in the French republic maintains a rapid and consequent economic development but also questions former institutions, based on reciprocity and on local solidarity. The article focuses on agriculture and examines both the mechanisms of trade penetration and their opposite movements toward reciprocity that local actors implement to manage this situation of institutional pluralism.

INDEX

Keywords : agriculture, households, institutional changes, market, reciprocity

Mots-clés : changement institutionnel, marché, Mayotte, ménages, réciprocité

AUTEURS

JEAN-MICHEL SOURISSEAU

Jean-Michel Sourisseau est chercheur au Centre de Coopération internationale en Recherche Agronomique pour le développement, département *Environnements et Sociétés* (Cirad ES), Unité Propre de Recherche *Action collective, politiques et marchés* (Arena). Il travaille actuellement en Nouvelle-Calédonie au sein de l'Institut Agronomique néo-Calédonien, jean-michel.sourisseau@cirad.fr

PERRINE BURNOD

Perrine Burnod est chercheur au Centre de Coopération internationale en Recherche Agronomique pour le développement, département *Environnements et Sociétés* (Cirad ES), Unité Propre de Recherche *Action collective, politiques et marchés* (Arena), perrine.burnod@cirad.fr